



**Allocution de M. Didier Burkhalter,
Chef du Département fédéral des affaires
étrangères DFAE**

« *Un Traité pour le monde entier* »

**Troisième Conférence des États
parties au Traité sur le commerce des
armes (TCA)**

Genève, le 11 septembre 2017

Seul le texte prononcé fait foi.

Embargo : 11 septembre 10h30

Messieurs les Ministres,
Madame le Haut Représentant,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

J'aimerais vous remercier chaleureusement de votre présence.
Bienvenue à Genève, et bienvenue à notre conférence du
Traité sur le commerce des armes.

La dernière fois que j'ai pris la parole devant vous, c'était en fait
lors de la première conférence, organisée à Cancun en 2015.
On a bien avancé depuis deux ans. La structure institutionnelle
sur laquelle notre Traité s'appuie est désormais pleinement
fonctionnelle, notamment son secrétariat.

Et j'aimerais remercier **ce secrétariat** et son directeur pour leur
engagement remarquable en faveur du traité et pour la
préparation de cette troisième Conférence des Etats parties.

J'exprime aussi ma gratitude toute particulière envers la
présidence de la Conférence, envers toi, Timo, ainsi qu'envers
l'ambassadeur Korohnen et son équipe. **La Finlande** a fait
preuve de beaucoup d'engagement au cours de l'année
écoulée et nous lui en sommes reconnaissants. Tout
particulièrement, d'ailleurs, pour avoir placé les **liens entre les
Objectifs du développement durable et le Traité sur le
commerce des armes** à l'ordre du jour de cette Conférence.

Le traité et sa mise en œuvre représentent une entreprise commune, à laquelle doivent pleinement contribuer **les États parties, les États signataires, les États observateurs ainsi que la société civile**. Vous voir si nombreux engagés en faveur du traité est un bon signe ! C'est de bon augure pour le travail important qui reste à accomplir.

Le Traité sur le commerce des armes a pour but de fournir une réponse aux terribles effets du commerce irresponsable et non réglementé des armes ; des effets qui se font sentir dans de nombreux conflits et dans maintes régions du monde. Le traité est la première et seule norme de portée globale dans ce domaine. **Il est d'autant plus important qu'il tienne ses promesses**. Pour des milliers de victimes potentielles, le fonctionnement du traité est une question de vie ou de mort...

Le commerce non réglementé et l'utilisation abusive des armes continuent de menacer la paix et la sécurité ; ils favorisent les violations du droit international humanitaire lors des conflits armés ; et ils nuisent à l'exercice des droits de l'homme ainsi qu'au développement durable dans de nombreuses régions du globe. Même si le traité a comme objectif la réglementation du commerce international des armes classiques, il va au-delà et il faut le placer dans un contexte plus large.

Depuis l'entrée en vigueur du traité, des efforts considérables ont été consentis pour mettre en place un cadre institutionnel.

Par exemple le secrétariat et les groupes de travail ont été établis et ont pris leurs fonctions. Maintenant, il s'agit de mettre davantage l'accent sur la mise en œuvre du traité. Je salue tous les efforts qui vont dans ce sens.

Mon pays, la Suisse, y contribue au moyen de quatre priorités :

Première priorité : l'efficacité.

Nous aspirons à une **mise en œuvre stricte et efficace du traité**. C'est ce qui déterminera si, oui ou non, nous réussirons à atteindre le but principal recherché, qui est de soulager la souffrance humaine. Ainsi, la manière de comprendre et d'appliquer les dispositions clés d'interdiction et celles relatives à l'évaluation des demandes d'exportation revêt une importance cruciale. C'est un débat important et délicat que chaque nation doit mener.

Deuxième priorité : l'universalisation.

Les efforts en vue de l'universalisation du TCA doivent être poursuivis. Aujourd'hui, le TCA compte 92 États parties : c'est un nombre remarquable pour un traité encore récent, dont l'impact grossira en fonction du nombre d'États qui l'adopteront. J'aimerais féliciter, d'une part, les États qui sont devenus parties au traité depuis la deuxième conférence – le Bénin, le Cap-Vert, le Honduras, le Guatemala, Madagascar, Monaco et la République de Corée – ainsi que, d'autre part, la présidence finlandaise pour ses efforts visant à promouvoir l'universalisation du traité. Notre traité prend tous sons sens s'il est un traité pour le monde entier...

Troisième priorité : la capacité de mise en œuvre.

Le traité comprend à la fois des États exportateurs ou importateurs. Leur capacité à mettre en œuvre le traité peut différer. Les soutenir est crucial pour assurer l'impact du TCA. Je salue par ailleurs le fait que le **fonds d'affectation volontaire** soit maintenant fonctionnel et que nombre de projets aient d'ores et déjà pu être financés grâce à ce mécanisme.

Quatrième priorité : la vision globale.

Le traité a un rôle clé à jouer dans la réalisation d'objectifs plus larges fixés par la communauté internationale. La lutte contre le commerce illégal des armes contribue à atteindre les **Objectifs du développement durable, en particulier sur la paix et sur l'égalité**. Il existe un lien important entre un commerce international des armes responsable et la réalisation des objectifs de développement durable. Mieux comprendre comment le TCA peut favoriser la mise en œuvre des ODD constitue une étape à laquelle la présente conférence contribue.

La Suisse soutient le TCA en tant qu'État partie, et également en tant qu'État hôte de son secrétariat. Il est important et utile de saisir de toutes les opportunités qu'offre Genève pour assurer une mise en œuvre efficace. Je pense notamment à la large expertise dans toute une série de thématiques en lien avec le traité, telles que les questions humanitaires, les droits de l'homme, la maîtrise des armements ou le développement. Je pense aussi au réseau diplomatique qui est particulièrement

dense ici et nous en sommes reconnaissants à l'ensemble des Etats.

Le Traité sur le commerce des armes est **une priorité de la Suisse** de longue date. En raison de son objectif de base de réglementer le commerce international des armes classiques ; et aussi par sa nature étroitement liée à **la paix, à la sécurité, au développement et aux droits de l'homme**. Nous avons en Suisse, comme mandat constitutionnel, de promouvoir la coexistence pacifique des nations. C'est pourquoi nous estimons qu'il est de notre responsabilité de soutenir la mise en œuvre du traité ; et c'est pourquoi nous sommes heureux que cet engagement en faveur du traité fasse partie de nos efforts communs pour la sécurité et la paix.

Merci de votre engagement.